Envoyé en préfecture le 25/09/2026
Reçu en préfecture le 25/09/2026
Publié le
ID : 022-212203392-20260923-D073_2026-DE

TADEN

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 23 septembre 2026

L'AN DEUX MIL VINGT SIX, LE VINGT-TROIS SEPTEMBRE A VINGT HEURES TRENTE, LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE TADEN, DUMENT CONVOQUE, S'EST REUNI EN SESSION ORDINAIRE SOUS LA PRESIDENCE DE MONSIEUR GAETAN ALLANO, MAIRE.

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : LE 15 SEPTEMBRE 2026
PRESENTS :
M. ALLANO Gaëtan, M. FLEURY Christian, Mme COSSON Béatrice, M. GUILLAUME Patrick, Mme FORTHOMME Sophie, M. LEMARCHAND Franck, Mme GOMBERT Patricia, M. BROCHARD Michel, Mme ALLOUARD Melinda, M. CHANTRENNE Olivier, M. VILLALON Nicolas, Mme PINOT Charline, M. GITTA Valentin, Mme PASDELOU Martine, M. NOËL Olivier, M. HANNEQUIN Eric, Mme PLUNET Valérie, M. HEUZE Jocelyn.

ABSENTS :
M. CARNET Eric ayant donné procuration à M. GUILLAUME Patrick ;
Mme ROY Lauriane ayant donné procuration à M. GITTA Valentin ;
Mme BRETON Elodie ayant donné procuration à M. FLEURY Christian ;
Mme MARRE Claire ayant donné procuration à M. ALLANO Gaëtan ;
M. ROBERT Marcel ayant donné procuration à M. NOËL Olivier.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. HEUZE Jocelyn.

DELIBERATION N° 073-2026
7.10

FINANCES - PLACEMENT DE TRESORERIE

AUTORISATION D'OUVERTURE D'UN COMPTE A TERME

Rapporteur : Madame Béatrice COSSON

Le Conseil Municipal,

Vu les articles L 1618-1 et L 1618-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) ;

Vu la proposition formulée par la commission municipale « Finances / Marchés Publics / Relation avec les entreprises » réunie le 30 mai 2026 ;

Considérant qu'un emprunt d'1 million d'€ a été contracté pour cette opération en décembre 2025 par le précédent Conseil Municipal ;

Considérant que le nouveau Conseil Municipal n'est installé que depuis mars 2026 ;

Considérant que les liquidités adossées à cet emprunt sont aujourd'hui inutilisées car non affectées à une nouvelle opération ;

Envoyé en préfecture le 25/09/2026
Reçu en préfecture le 25/09/2026
Publié le
ID : 022-212203392-20260923-D073_2026-DE

TADEN

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Considérant que la trésorerie de la commune (disponibilités bancaires) est aujourd'hui anormalement élevée (plus de 4 millions d'€) et supérieure aux besoins ;

Considérant que le coût de l'opération dédiée initialement représentait l'intégralité d'un exercice budgétaire d'investissement obérant, de fait, l'élaboration d'un programme pluriannuel d'investissement du nouveau Conseil Municipal ;

Considérant la nécessité de revoir le projet d'ALSH par une restructuration des équipements déjà existants pour des raisons d'économie budgétaire et de développement durable patrimonial ; notamment sur la revalorisation du patrimoine intercommunal avec l'incertitude pesant sur la pérennité du jardin d'enfant « La Passerelle » de Dinan Agglomération et la possibilité de sa « récupération » par la commune ;

Vu la décroissance démographique nationale et la diminution corrélée des effectifs scolaires communaux ;

Après en avoir délibéré ;

A l'unanimité ;

1. **ACCEPTE cette proposition ;**
2. **DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour procéder au placement de la trésorerie sur des comptes à terme, pour une durée de 12 mois, à hauteur maximale de 1 000 000 € ;**
3. **AUTORISE Monsieur le Maire à signer les demandes d'ouverture et les demandes de retrait de comptes à terme, et tout document nécessaire à la bonne gestion de ce placement.**

2

Certifié conforme au registre des délibérations,

A Taden, le 25 septembre 2026,

Le Maire,
Gaëtan ALLANO

MAIRIE de TADEN 22100 (Côtes-d'Armor)